

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAONE

Date de publication sur
site Internet CAVBS :
15 décembre 2022

ARRETE N° 2022/1438

A.R. Télétransmission
Sous Préfecture
069 200 040 590 00016
15 décembre 2022

PORTANT INTERDICTION D'UTILISATION DES TERRAINS DU COMPLEXE DE FOOTBALL DE DENICE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'en raison des mauvaises conditions météorologiques de ces dernières semaines, des conditions climatiques à venir et sous peine de nuire gravement à l'état des terrains du Complexe de football de DENICE de la Communauté d'Agglomération : TERRAINS DE FOOTBALL DE DENICE ;

ARRETE

Article 1 : L'utilisation des terrains enherbés du Complexe de football de Denicé est interdite du 16 au 23 décembre 2022.

Article 2 : La réouverture sera envisagée jeudi 24 décembre 2022 en fonction de l'évolution météorologique.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

Publié au recueil des actes administratifs

Transmis au contrôle de légalité.

Villefranche-sur-Saône, le 14 Décembre 2022

Pascal RONZIERE

Président

